



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 7 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 026-212600886-20221003-DELIB2022_91-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022.91 Séance du 03 octobre 2022

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 03 octobre 2022 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 27 septembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Étaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lillian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Pascal BERRANGER, M. Stéphane VALETTE à M. Fabrice GAY, M. Bertrand BECORPI à Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme BILLON-REY Caroline à M. Claude VOSSEY, M. Eric SAULLE à Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 23.

Madame Stevie BONNARD a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Signature d'une convention avec l'association le GASC – Jardin.

Rapporteur : Monsieur Bertrand BECORPI.

Monsieur le rapporteur expose que de jeunes administrées souhaitant mettre en place une activité de jardinage ont saisi la commune puis l'association le GASC. L'action envisagée œuvre en faveur de la sensibilisation au jardinage et à la nature et représente un support privilégié pour la transmission des savoirs, l'échange intergénérationnel.

La commune et l'association le GASC ont répondu favorablement.
L'association a créé une nouvelle section jardinage qui a pour objectifs de sensibiliser les habitants de la commune aux bienfaits du partage du jardin (de la préparation du sol à la récolte) et de s'associer à la volonté du conseil municipal de favoriser l'émergence de plusieurs espaces verts dans la commune.
La commune mettra à disposition le foncier nécessaire à l'activité gracieusement.

Monsieur le rapporteur présente la convention mettant à disposition de l'association le GASC, à titre précaire et révocable, plusieurs emprises de terrains appartenant à la commune situées aux abords de l'Ensemble Charles Bringuler.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DE METTRE A DISPOSITION** le foncier nécessaire à la mise en place d'un jardin par le GASC
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec l'association le GASC ci annexée.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20221003-DELIB2022_

Conseil Municipal du 03 octobre 2022